

CAHIER DES CHARGES DUCS EDI

Informations nécessaires pour le paramétrage du fichier à destination du Groupe AG2R

Institution	N° Institution AFN	N° National d'Emetteur	SIRET	Type de cotisation	Numéro interne
AG2R Prévoyance	0942	387018	33323227000012	Prévoyance-Santé	Contrat (7 caractères) + Cotyp (1 caractère) Exemple : 0N42053P(*)
INPCA Pôle Coiffure	1015	578398	39845571700023	Prévoyance	Contrat (7 caractères) + Cotyp (1 caractère) Exemple : 0N42053P(*)
ISICA Prévoyance (Ex-ISICA)	0989	509301	39750617100024	Prévoyance	Contrat (7 caractères) + Cotyp (1 caractère) Exemple : 0N42053P(*)

(*) Le premier caractère du numéro de contrat correspond au caractère numérique « zéro ».

A compter des déclarations du **1^{er} trimestre 2015**, seul le code institution 0942 sera à utiliser, les institutions ISICA prévoyance et INPCA auront fusionnées dans AG2R prévoyance.

Les paramètres de cotisation de la DUCS EDI varient en fonction du contrat. Les principales valeurs sont présentées ci-dessous :

o Les Qualifiants ligne de cotisation

Code Qualifiant	Définition
909	Cotisation sociale prévoyance
910	Santé frais médicaux
911	OCIRP
952	Cotisation sociale à destination d'un fonds de formation

o **Les Codes Assiettes**

Code Assiette	Libellé Assiette	Définition succincte
001	Tranche 1 (=T1)	Salaire brut dans la limite du plafond de cotisations au régime vieillesse de Sécurité Sociale
002	Tranche 2 (=T2)	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité Sociale et une limite supérieure fixée à trois fois ce plafond
003	T1 + T2	Salaire brut dans la limite de trois fois le plafond de la Sécurité Sociale
004	Tranche B (=TB)	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité Sociale et une limite supérieure fixée à au moins quatre fois ce plafond
005	Sommes isolées TB (=SITB)	Sommes isolées affectées à la Tranche B
006	Agrégat TB et SITB	Assiettes Tranche B + Sommes isolées affectées à la Tranche B
007	Tranche C (=TC)	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la tranche B et une limite supérieure fixée à huit fois le plafond de la Sécurité Sociale
008	Sommes isolées TC (=SITC)	Sommes isolées affectées à la Tranche C
009	Agrégat TC et SITC	Assiettes Tranche C + Sommes isolées affectées à la Tranche C
012	Assiette non détaillée (GMP)	Utilisé pour les compléments au titre de garanties de points (GMP)
013	Assiette forfaitaire	L'assiette n'est pas un élément du salaire mais un forfait
016	Salaire total	Salaire brut total sans aucune limitation
017	Tranche 4 (=T4)	Fraction du salaire brut supérieur à huit fois le plafond de la sécurité sociale
018	SMIC	Assiette correspondant au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
019	Tranche B + Tranche C	Regroupement des codes 006 et 009
037 à 999	Autre assiette	Plage de valeurs mise à disposition des institutions de prévoyance et libre d'utilisation par celles-ci

o **Les Conditions spéciales de cotisations :**

Code CSC	Définition
SCS	Sans condition spéciale (ensemble des cotisations part patronale + part salariale)
PAT	Part patronale des cotisations (à utiliser seulement en cas de versement partiel et non pour les situations exceptionnelles de type : allocataire reprenant une activité, fonctionnaire dont l'activité principale relève d'un régime spécial...)
SAL	Part salariale des cotisations
VRS	Contribution volontaire en régime supplémentaire
CMD	Contribution de maintien de droits
AP1	Cotisations versées pour le compte d'apprentis par des entreprises comptant moins de 11 salariés ou artisanales
AP2	Cotisations versées pour le compte d'apprentis par des entreprises comptant plus de 10 salariés

○ **Table des Catégories de population**

Catégorie de population	Libellé	Définition
200	Régime général et minier	Régime général et régime minier
220	Cadres	Ensemble des cadres
221	Articles 4 & 4 bis	Cadres et assimilés cadres au sens des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947
222	Article 36	Bénéficiaires d'une extension au titre de l'article 36, annexe 1, de la CCN du 14 mars 1947
224	Cadres sup.	Cadres cotisant sur la Tranche C des salaires
240	Non cadres	Ensemble des non cadres
241	ETAM	Employés Techniciens et Agents de Maîtrise
242	Employés mensuels	Employés mensuels – personnel administratif
243	Ouvriers mensuels	Ouvriers mensuels
247	Saisonniers	Saisonniers
248	Gens de maison	Gens de maison – personnel d'entretien – personnel de service
260	Apprentis	Apprentis
300	Régime agricole (non cadres)	Régime agricole (non cadres)
330	Non cadres	Non cadres relevant du régime agricole
331	Non cadres sauf saisonniers	Non cadres agricoles sauf saisonniers relevant du régime agricole
333	Saisonniers	Non cadres saisonniers relevant du régime agricole
400	Régime non agricole (non salariés)	Régime non agricole (non salariés)
410	Artisans	Artisans
430	Industriels & commerçants	Industriels & commerçants
450	Professions libérales	Professions libérales
500	Agriculteurs (non salariés)	Agriculteurs (non salariés)
900	Non affiliés aux assurances sociales	Non affiliés aux assurances sociales
999	Tous régimes	Multi catégories

Exemple de lignes de cotisations de prévoyance les plus courantes :

Qualifiants ligne de cotisation	Codes Assiettes	Cond. spéc. cotisations	Catég. de population	Destinataire de la Cotisation et Type de Cotisation
909 – Cotisation sociale prévoyance	001 – Tranche A	SCS ou CMD	220 ou 221	CADRE ou ART 4/4 BIS
	004 – Tranche B	SCS ou CMD		
	016 – Salaire total	SCS ou CMD	222	ART 36
	016 – Salaire total	SCS ou CMD	240	NON CADRE
909 – Cotisation sociale prévoyance	001 – Tranche A	SCS	200	Fonds de péréquation
	001 – Tranche A	SCS		FAPS
	016 – Salaire total	SCS		Paritarisme
910 – Santé frais médicaux	013 – Assiette forfaitaire	SCS	200	ACTIFS REGIME GENERAL

Table des paramètres de cotisation

Chaque ligne de cotisation (COT) doit être codifiée de la manière suivante :

CODIFICATION :	COT	WWW	XXX	CSCYYY	...	ZZZ
-----------------------	------------	------------	------------	---------------	------------	------------

Avec **WWW** = qualifiant ligne de cotisation
XXX = nature d'assiette
YYY = conditions spéciales de cotisation
ZZZ = catégorie de population